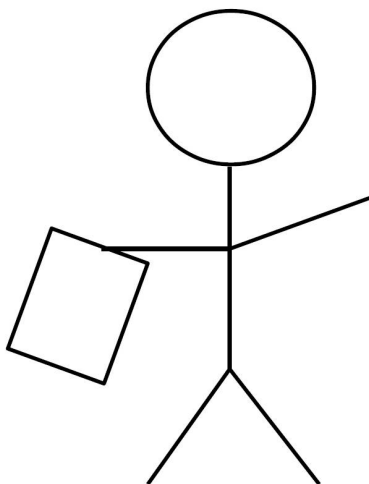


<https://emploi.spf75.org/Documents-pour-s-inscrire-a-Pole-Emploi>



# Documents pour s'inscrire à Pôle-Emploi

- Les permanences Emploi Bayet - Questions/Réponses -



Date de mise en ligne : mercredi 28 mars 2012

---

Copyright © Secours populaire Français Accompagnement vers l'emploi -

Tous droits réservés

---

Monsieur d'Houin,

Je suis née en Nouvelle-Calédonie, et me voici sur Paris depuis décembre 2011. J'ai effectivement un numéro de sécurité sociale à 6 chiffres (CAFAT) mais il n'est pas valide ici. Je voudrais donc savoir s'il me faut une carte vitale afin de poser un dossier de demandeuse d'emploi. Cette dernière est en cours de traitement puisque pour l'obtenir, il faut résider dans l'hexagone depuis trois mois, et attendre trois autres mois que le dossier soit traité. Donc est-il nécessaire d'avoir un numéro de sécurité sociale pour être demandeur d'emploi ?

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur d'Houin, mes respectueuses salutations.

Marion C.

---

### Réponse

Chère Madame,

Voici les documents nécessaires pour une inscription à Pôle-Emploi trouvés sur le site :  
<http://alloemploi.fr/faq/inscriptions/quels-justificatifs-apporter-pour-inscrire-au-pole-emploi.html>

Lors d'une inscription et pour certaines réinscriptions au Pôle Emploi, des justificatifs sont demandés lors du rendez vous obligatoire. Ainsi, un justificatif d'identité original en cours de validité est demandé. Pour le calcul et les versement des éventuelles indemnités des attestations employeurs, la Carte Vitale et un RIB sont requis.

Si vous n'avez jamais été inscrit ou si votre dernière inscription remonte à plus de 6 mois, vous devez présenter certains documents lors du rendez vous obligatoire qui vous est fixé par votre conseiller.

#### **Les documents obligatoires pour l'inscription**

Afin de valider votre inscription, votre conseiller vous demande un justificatif d'identité. Il doit s'agir d'un original en cours de validité. Sont acceptés en tant que tels :

- les titres de séjours ;
- les passeports ;
- les cartes d'invalides civil ou militaire avec photographie ;
- les cartes nationales d'identité.

En l'absence d'un tel justificatif, le conseiller ne pourra valider votre inscription. Si vous avez perdu ou que vous êtes fait voler vos pièces d'identité, ou si celle-ci ne sont plus valides, vous pouvez alors présenter un justificatif de démarche de renouvellement en cours. Ces justificatifs vous sont fournis par l'autorité administrative lors d'une demande de renouvellement sous la forme d'un récépissé.

#### **Les documents nécessaires à la demande d'allocation**

Lors de votre rencontre avec votre conseiller, il vous est possible de faire votre demande d'allocations. Vous devez alors présenter d'autres justificatifs, à savoir :

- toutes vos attestations employeur ;
- votre carte vitale ;

## Documents pour s'inscrire à Pôle-Emploi

---

- ainsi qu'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal.

Le calcul et le versement de vos indemnités ne peut démarrer tant que vous n'apportez pas ces justificatifs.